



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Extrait du registre des arrêtés N° A.2020-585

**NOUS, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE**

CLN

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20200101-

lmc1171564-AR-1-1

Date de réception : vendredi 20 mars 2020

Date de notification

Date d'affichage : du 20/03/2020 au 20/05/2020

Date de publication :

## **ARRÊTÉ**

### **ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE DES ESPACES VERTS PUBLICS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans ses articles L 2131-1, L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2,

**VU** le Code Civil,

**VU** le Code Pénal,

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la propagation du COVID 19,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : *“La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques”*,

## **ARRETONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du vendredi 20 mars 2020, l'ensemble des parcs, jardins, promenades, squares et aires de jeux pour enfants, qu'ils soient clos ou non clos, sont fermés au public pour une durée illimitée.

**ARTICLE 2** : L'arrêté A.2016-349 en date du 14 mars 2016 est suspendu.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera rendu exécutoire le jour de sa publication. Toute disposition antérieure contraire au présent arrêté est abrogée.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24, rue de Breteuil, 13281 Marseille Cedex 6, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Aix-en-Provence et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, à Monsieur le Procureur de la République et affiché à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Aix-en-Provence, en l'Hôtel de Ville,  
le 20/03/2020

Pour le Maire et par délégation  
L' Adjoint au Maire,  
Monsieur Francis TAULAN





DIRECTION GENERALE DES SERVICES

## BORDEREAU DE FORMALITES

Extrait du registre des arrêtés N° **A.2020-585**

**Date de l'acte : 20/03/2020**

CLN

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20200101-

lmc1171564-AR-1-1

Date de réception : vendredi 20 mars 2020

Date de notification

Date d'affichage : du 20/03/2020 au

20/05/2020

Date de publication :

**ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE DES ESPACES VERTS PUBLICS DE  
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**